

Est-ce que l'ensemble du dossier de l'érosion des berges doit être de la responsabilité du gouvernement provincial et de ses mandataires ou est-ce souhaitable qu'il y ait une prise en charge par le milieu (MRC, municipalités, organismes, citoyens) d'une partie ou de l'ensemble du dossier? Le dossier est-il trop complexe ou fait-il trop appel à une problématique nationale pour croire en un réel potentiel de prise en charge aux niveaux régional et local?

Quelle forme (ou quelle structure?) pourrait prendre l'exercice de suivi du dossier de l'érosion des berges en région en fonction des réponses à la première question mentionnée? Par exemple, mise sur pied d'un comité permanent de concertation (provincial-régional-municipal) ou d'une table régionale; mandater un ou des organismes régionaux existants épaulés par un comité aviseur technique; organiser un forum annuel sur la problématique ou des sessions de consultations publiques; etc.

Est-ce que l'élaboration d'un plan d'action au niveau local vous apparaît être un outil souhaitable et nécessaire pour la définition d'actions en région? Quel territoire doit-il couvrir? Sur quoi doivent porter les actions? Quelle doit être la portée légale d'un tel instrument? Comment pourrait-il s'arrimer avec les outils législatifs existants (Loi sur la qualité de l'environnement, Plan des mesures d'urgence, schéma d'aménagement, règlements d'urbanisme, etc.)? Quel devrait en être l'horizon?

Qui doit prendre le mandat d'élaborer un plan d'action à l'échelle régionale et qui devrait être associé au processus? Quelle devrait en être la démarche d'élaboration?

Pierre Mélançon, ministère de l'Environnement à Baie-Comeau

Je réagis un peu à ce que Louis Bélanger disait tantôt, en même temps qu'à ce qui s'est dit durant ce colloque, les réalisations qui ont été faites sur la péninsule...

(Tout le reste de l'intervention n'a pas été enregistré suite à un problème technique.)

Louis Bélanger, ministère des Affaires municipales et de la Métropole à Baie-Comeau

Non, je n'ai pas de réaction. Non, ce qu'on stipulait dans notre document de travail, et non pas dans notre programme, c'est que, tel que le mentionne l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, on va soumettre un c.a., un certificat d'autorisation, comme la loi l'exige. Mais éventuellement, on aura sûrement l'occasion de s'en reparler. C'est ce que je voulais dire. C'est bien ?

François Morneau, ministère des Transports à Québec

Par rapport à ça, moi aussi j'ai des choses à dire. J'avais déjà commenté ce projet de programme il y a quelques années et j'avais de grosses réserves, parce que c'est un peu le modèle qui avait été appliqué en 1993 par le ministère des Affaires municipales en Gaspésie où les citoyens devaient contribuer pour que des ouvrages se fassent devant chez eux. Aujourd'hui, on se ramasse en Gaspésie avec des endroits où des citoyens n'avaient pas les moyens de mettre 3 (ou) 4 mille dollars, parce que parfois 20 pour cent, ça représente un bon montant. Ils ne l'ont pas fait. Le voisin l'a fait, lui. L'autre voisin aussi. Alors, ça représente une trouée. C'est comme une dent creuse. Et une dent creuse, ça prend un travail dentaire pour réparer ça. C'est un traitement de canal ou autre. Mais ça reste qu'aujourd'hui, on se ramasse avec le fait que la maison est menacée. Et qui en a la responsabilité ? C'est le gouvernement, avec la Protection civile. Est-ce qu'il faudra aller le protéger à court terme, parce que la maison va tomber ? Parce que, il y a quelques années, des gens ont fait des interventions de part et d'autres ? Mon point de vue, c'est que ça n'a pas marché cette façon de penser un programme d'intervention, parce qu'en fait, après, la responsabilité « réincombe » au gouvernement. Moi je pense qu'il faut se doter d'un plan de gestion avant de lancer des millions. Vous allez voir que ... Je n'appelle pas ça des vautours, mais pas loin. Des gens vont arriver avec des solutions miracles. Et les 5 millions ... À court terme ... Quelle va être la solution pensez-vous ? Ça va être de l'empierrement. Et on repart, on repart et on repart. Il faut se doter d'un outil de gestion et mettre ça sur la place publique avec les citoyens et se demander ce qu'on veut faire dans notre milieu. S'il y a une flèche de sable qui est un parc interrégional qui attire une clientèle saisonnière et qu'on sait que c'est important pour une région d'avoir ce genre d'apport et que pour protéger un certain nombre de citoyens, on met en péril un moteur économique, si petit soit-il, qui est un potentiel en devenir... Ce qu'il faut faire, c'est amener les gens à se doter d'un outil de gestion pour comprendre comment ça se passe, pour faire les bons choix. Parfois, c'est plus payant de déplacer quelques

résidences pour sauver un parc. Mais si tout le monte s'empierre, plus de parc. Hé bien ! Ce sera le choix de la collectivité. Mais n'allez pas ensuite demander de trouver des moyens de développer la région. En Gaspésie, je vous le dis, les gens se demandent comment attirer les touristes qui vont au Nouveau-Brunswick. Mais, qu'est-ce qui attire les gens en Gaspésie actuellement ? On fait le tour de la route. C'est empierre sur des kilomètres et des kilomètres. Souvent. On voit des maisons perchées en haut d'un cran rouge. Il y a un empierrement en bas. Il n'y a plus d'habitat. C'est sec. C'est propre. Il n'y a plus d'herbier. Aujourd'hui, les gens constatent que le modernisme en Gaspésie, les belles voies routières très larges, avec de beaux enrochements linéaires très propres, ça n'attire pas les touristes. La famille qui part de Montréal ne va pas en Gaspésie pour voir des enrochements. Ce sont des choix qu'il faut faire. Il faut faire ça sérieusement, parce que c'est le devenir de la région. Ne voyez pas en moi et en certains professionnels des gens qui veulent fermer la région. Ce n'est pas ça du tout. Au contraire. On vous dit qu'il y a des milieux extraordinaires sur la Côte-Nord. Il y a des herbiers et des habitats. Il y a de beaux milieux. Et il faut faire les bons choix, parce qu'une fois que c'est fait, c'est fait.

Personne non identifiée

Est-ce que ça veut dire que la personne qui est sur le point de tomber, on ne l'enrochera pas ?

François Morneau, ministère des Transports à Québec

J'aime ça. C'est un débat. La question m'a été posée tantôt et hier. Imaginez, on a une belle plage naturelle... Disons qu'on va prendre un cas à Sept-Îles, pour sortir un peu de la région ... et on pourra en prendre ailleurs. Il y a trois maisons qui sont plus avancées que les autres et qui sont sur le bord de tomber. Ils vont se tourner vers le gouvernement, le côté public, et on va constater qu'en effet, il faut faire quelque chose. La solution la plus rapide et la plus psychologiquement rentable, c'est l'empierrement. Et de toute façon, je dirais que techniquement, c'est peut-être la seule. Si on veut vraiment garder la maison en haut, c'est l'empierrement. Sauf que cet empierrement a un impact. Et même si on dit qu'on fait ça pour ces maisons et pour le futur, on regardera pour les autres secteurs de plage. On va se donner le temps de ... Non. On vient de mettre le pied dans un engrenage. Et là, ça va partir. Le voisin qu'on a empierre, dans deux ans, c'est chez lui qu'il faudra intervenir. Regardez le cas de Pointe-Lebel. Regardez tous les cas qu'on a illustrés. C'est exactement ce qui se passe. Et sur une échelle de 10 ans, on s'aperçoit qu'on a empierre, parfois des kilomètres. Et c'est là qu'on perd des flèches de sable qui sont des milieux naturels que tout le monde apprécie quand il fait beau l'été. Je vous le dis, allez vous promener en Gaspésie et regardez ça avec un oeil critique. Bon, ils ont empierre Saint-Siméon, six kilomètres, et le parc de l'Île qui est le parc municipal avec le coin pour aller voir les canards et les oies est en train de partir. Les municipalités qui ont forcé le Ministère à empier au cours des années ... S'ils avaient su qu'ils allaient perdre le parc, peut-être qu'ils auraient demandé autre chose. Aujourd'hui, ils sont peut-être capables, l'émotivité étant retombée, d'un peu faire le constat des dégâts. Actuellement, dans certaines localités en Gaspésie ... Il n'y avait pas de plan de gestion, c'était à la pièce. On « patchait » à une place. Deux à cinq ans plus tard, oups, il fallait faire les deux bords. Là, on est rendu ... Ce sont des kilomètres et des kilomètres ... Hé bien ! C'est ça.

Alors, Saint-Siméon, passez tout droit, parce qu'il n'y aura plus grand chose à voir là. Et là, c'est Bonaventure. On investit des sommes pour essayer de remettre en valeur et ramener des habitats. Détruire un habitat, dites-vous bien que ça coûte très cher de le ramener, très très cher. Refaire des plages, c'est très cher. C'est ça les choix qu'on a à faire. Alors, parfois, c'est vrai que la personne concernée, c'est son problème. Mais le choix qu'on fait pour cette personne-là, ce sont les autres qui vont payer. C'est pour ça qu'il faut sérieusement considérer ... Je me dis parfois que les interventions d'urgence qui font qu'on n'a pas le temps de réaliser un ouvrage intégré ... Déplaçons cette résidence et dotons-nous d'un plan et pour les autres, ce sera peut-être une approche beaucoup plus intégrée.

Louis Bélanger, ministère des Affaires municipales et de la Métropole à Baie-Comeau

J'aimerais mentionner à M. Morneau qu'on a toujours souhaité l'expertise continue du ministère des Transports lors de l'élaboration de notre document de travail. J'aimerais également préciser, comme on le mentionnait tout à l'heure, qu'il y a trois volets à notre document de travail qui fera éventuellement, peut-être, l'objet d'un programme. Il y a le premier volet « urgence », deuxième volet « stabilisation » et le troisième volet, avec lequel je pense que vous êtes en amour, c'est le volet « prévention ». Et dans le volet « prévention », on mentionne clairement « que la construction, aux endroits où il y a des risques d'érosion régressive ou de mouvements de terrain, devra être évitée ou se conformer à certaines règles d'implantation dans le respect des règlements en vigueur ». Et ça, c'est un petit peu le mandat qui est dévolu aux MRC et aux municipalités. Les MRC, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur schéma d'aménagement et, en ce qui concerne les municipalités, ça devra faire partie de leur plan d'urbanisme et de leurs règlements. Donc, il y a de la gestion de programme à l'intérieur de notre document de travail. Si vous voulez éventuellement vous joindre à nous, M. Morneau, ça va nous faire plaisir.

Jean-Pierre Savard, InteRives à Outremont

J'aimerais, dans l'élan de François, souligner que s'il y a une chose qui m'apparaît ressortir du colloque, j'espère que ça, ça sort bien. C'est que dans la zone riveraine, on ne peut pas poser une action ... C'est une zone très dynamique. Intervenir, modifier quelque chose. De façon isolée. Tout ce qu'on va faire va avoir des répercussions, à des distances variables et dans le temps, qui peuvent être plus ou moins comprises ou connues. Mais, on ne peut pas agir comme avec une petite maison en banlieue, où on creuse une piscine sur le terrain, alors que ça ne dérange personne. Ça n'affecte pas nos voisins. La seule chose que ça fait, c'est qu'ils vont en vouloir une eux aussi. Quand on agit dans la zone riveraine, ça affecte notre voisin, ça affecte le sixième voisin. Ça change des choses. Alors, une des questions qui va se poser pour nous, et pas pour les scientifiques, mais pour les communautés : « Est-ce qu'on va gérer cette zone sur le plan individuel, comme une propriété privée, ou est-ce qu'on va traiter cette zone comme une propriété collective et on va la gérer collectivement ? » Et ça a de grandes incidences. Si je regarde des initiatives comme celle de messieurs Savard et Maltais à la baie Saint-Ludger, c'est une initiative individuelle qui a bien marché. Mais pour une qui va bien marcher, il peut y en avoir dix qui vont donner des résultats très très bizarres. Et ça ne veut pas dire que si une expérience est répétée à l'infini, par des centaines de personnes, ça va avoir les mêmes

résultats que s'il s'agit de l'initiative d'un individu. Donc, il faut toujours regarder les initiatives du point de vue de l'impact collectif. On ne pourra jamais échapper à ça. Et j'espère que ça ressort comme étant un aspect dynamique et interrelié de tous les phénomènes. J'espère que ça ressort comme un résultat des études et du colloque. Et qu'on va en tenir compte parce que c'est vraiment un choix de société. Si on décide qu'on agit à l'échelle individuelle, on va avoir un type de résultat. Et si on décide qu'on prend des décisions collectives, qu'on essaie de balancer les besoins des différents utilisateurs de l'environnement, on va commencer à devenir très exigeant pour la protection de nos berges. Il ne suffit pas que ça protège la berge. Il faut que ça tienne compte de tout cet ensemble-là. C'est plus difficile à faire. Ça prend plus de temps. Et oui, c'est inquiétant pour des gens qui ont des problèmes urgents. Oui, c'est difficile pour vous autres. On le sait. On en est conscient. Mais, si on ne fait pas cet effort, de tenir compte de l'ensemble, collectivement, on a des grosses chances de faire les mêmes mauvais coups, de se tromper. On l'a vu dans le passé, on s'est trompé souvent. Et on va se tromper encore.

Madame Claire Saulnier, Argile Eau Mer à Pointe-aux-Outardes

Bonjour, moi je suis la fille d'un colon qui est arrivé à Baie-Saint-Ludger en 1931. Et je suis encore là. C'est pour parler un peu de l'enrochement des berges. Je sais qu'à Baie-Saint-Ludger, on a été enroché. On a travaillé beaucoup pour l'être. Et là, je voudrais vous parler de notre qualité de vie depuis ce temps-là. Comment on dort bien. On dort bien depuis ce temps. On a oublié nos problèmes d'avant. Je ne connais pas ce qui va arriver dans le futur, n'étant pas scientifique; mais en ce moment, on remercie d'être enroché. Il y a encore des choses à faire et on le sait. Ce que je voulais vous dire aussi, c'est qu'il serait bon d'avoir, à la MRC peut-être, un comité de citoyens, avec les scientifiques locaux pour nous aider et continuer le projet. Parce que c'est important et que nous sommes intéressés à y vivre. Je voulais dire autre chose, mais j'ai oublié. Ce n'est pas grave, je reviendrai. Et quand je pense à M. Morneau, c'est vrai ce qu'il dit, que quand nous sommes arrivés là en 1931, il y en avait des mouches noires. Mais là, vous me voyez à l'état naturel; est-ce que j'ai l'air « piquée » ? Merci.

Barbara Karakiewicz, INRS-Océanologie - UQAR

Je m'excuse de revenir encore comme scientifique. C'est un peu plus éloigné, peut-être, des choses locales. Une réflexion qui m'est venue : c'est très important pour vous, ici, de garder votre sable. Ce que M. Savard m'a dit, c'est que c'est le sable qui vous protège. Ce n'est pas l'enrochement ou les murs verticaux. Donc, pour gérer le sable, il faut prendre en considération que vous devriez éviter les murs « réfléchissants ». Personne n'a parlé de ça, mais si vous avez des murs verticaux d'enrochement, vous changez le régime des vagues. Les vagues qui déferlent, qui perdent de l'énergie, sont « réfléchies » et vous perdez votre sable. C'est à cause de ça. Dans cette situation, vous avez une côte très spécifique, très peu profonde et puis très profonde tout à coup. Vous perdez votre sable de cette manière : s'il y a un transport dans la direction perpendiculaire à la côte. Si vous avez un problème comme celui qu'on a mentionné, c'est-à-dire que des gens protègent, que l'un perd pendant que l'autre profite, c'est au moins que le sable reste dans le système. L'idée générale, c'est donc de garder votre sable dans le système. Ça veut dire que si vous draguez, il faut mettre le sable sur les plages. Il ne faut pas le jeter en eau profonde. C'est une réflexion pratique. Parce que des gens de Sept-Îles m'ont dit

qu'ils ont ce genre de sable. Donc, gérez bien votre sable. Ne perdez pas le sable vers le large. Utilisez aussi peut-être les ressources qui sont plus loin de la côte. Alors, ce sont mes deux réflexions. Pour bien gérer le sable, il faut aussi une initiative collective, qui est aussi difficile. Et je comprends que si c'est ma maison qui part, il est difficile de dire : je vais déménager. Mais, même si vous avez un mur vertical qui va vous protéger, peut-être durant cinq ans; dans dix ans, il va partir aussi. Parce que si on perd le sable, les fondations seront exposées et le mur va tomber. À cause de ça, toutes les solutions d'urgence sont très coûteuses et sont uniquement durables à court terme. Je pense qu'ici, pour sauver la situation, il faut penser à long terme. Et apporter du sable au maximum. Et même si on perd un peu en transport littoral, vous pouvez toujours vous consoler en vous disant que votre voisin va en profiter. Mais si vous perdez en direction verticale, c'est perdre une fois pour toutes. Merci.

M. Laurie Gauthier, Gauthier et Tremblay architectes

Observateur, depuis une trentaine d'années, de la péninsule de Manicouagan que vous voyez, tout le monde, ici. Suite à ce colloque, que je trouve extrêmement intéressant ... Ça nous ouvre l'esprit sur des solutions nouvelles. On voit un petit peu plus loin que le bout de son nez. En tout cas, moi c'est mon observation. Deux commentaires. Le premier, c'est pour madame d'Hydro-Québec, Mme Messier je crois, qui disait que la zone de pointe Paradis était une zone d'accumulation. C'est vrai que ça s'est accumulé. C'est vrai ... je suis là ... Mais c'est arrivé dans deux jours, madame. La journée du déluge, il y a eu deux pieds de sable dans ma cour. On a été obligé de monter les poteaux de ballon volant pour jouer le lendemain, avec les enfants. Alors, c'est vrai qu'il y a eu accumulation. La façon dont ça s'est fait ? C'est la tempête qui l'a amené (le sable). Il a fallu déterrer nos petits arbres qu'on avait semés chez mon voisin. Ça fait que ça, c'est une tempête qui a amené ça. Et en arrivant à pointe Paradis ... Il y a une observation que j'aimerais avoir de ta part aussi François (Morneau). C'est qu'en me promenant, (j'ai vu que) ... La pointe Paradis est partie. Je dirais que depuis cinq ou six ans, il n'y en a plus. Cette année, on n'en a plus. Ça coupe là où les cabanes de chasse étaient avant. Il n'y en a plus. Il n'y a plus rien. Ce que je remarque, c'est la falaise, à peu près à six ou sept pieds de la pointe. Et ce que je vois apparaître, à ma grande surprise, ce sont des « tronçons » d'arbres, comme disait François à un moment donné, sur la plage. Il y a des « tronçons » qui sont là. Ça sort à peu près à quatre ou cinq pieds dans le sol. Mais oui, mais qu'est-ce qu'il fait là lui ? Qui a amené ce « tronçon » là ? Et quand ? Je ne sais pas. Mais qu'est-ce qui s'est passé ? Est-ce que ça veut dire qu'il y a 500 ans il n'y avait rien à cet endroit ? Il y avait une plage. Et un arbre est tombé là, sur la plage. Ça c'est « renterré » par la suite. Je ne sais pas. J'aimerais que tu (F. Morneau) répondes à ça, si c'est possible. Non, attends un peu, je n'ai pas fini. C'est une question pour pointe Paradis. Ce sont mes observations à pointe Paradis, où il y a une zone de tourbière et des couches indurées partout, dont on parlait tantôt. À propos de pointe Paradis, là où la terre est indurée, ce n'est pas brisé, et il n'y a pas de problème. Là où il y a une tourbière, ça se comporte comment ? On a ce problème à Baie-Saint-Ludger, sur le terrain près de chez Denise. J'ai fini pour pointe Paradis.

Baie-Saint-Ludger. Mes observations, c'est que « des foins » ont poussé, ce que vous appelez des zostérais, je pense. J'ai appris ce mot-là aujourd'hui ou hier. Ces foins-là, on en parlait avec M. Holmberg, est-ce que ça pourrait servir de stabilisateurs ? Parce que c'est à peu près, pas à un kilomètre, mais à trois quarts de kilomètre. Et on sait que

« les foins » ramassent le sable probablement. Est-ce que, dans dix ans, cette bande de foin, qui apparaît aussi à Baie-Saint-Ludger, va devenir une dune ? Et est-ce que ça va empêcher le sable de retourner, comme disait Mme Karakiewicz tantôt, vers le large ? Ce que j'ai compris ici, c'est qu'en travaillant un petit peu, tout le monde ensemble, il y aurait moyen de trouver des solutions pour la péninsule Manicouagan, et pas seulement à court terme.

Jean-Claude Dionne, Université Laval à Québec, Centre d'études nordiques

En ce qui concerne votre pointe Paradis, je la connais mal, mais il y a un de mes étudiants qui la connaît sans doute mieux que moi. Ce que je peux voir comme explication pour cette pointe montre justement la dynamique du littoral. Sans doute qu'autrefois, vous avez eu une flèche littorale qui était beaucoup plus longue que la flèche qui a subsisté au cours de ce siècle et que derrière cette flèche, il y avait une lagune et que, dans cette lagune, se sont accumulés des troncs d'arbres qui ont été enterrés par la suite. Et de nos jours, enfin depuis un certain temps, toute cette flèche a été érodée, de sorte que le substrat qui est en dessous est mis à nu et qu'apparaissent les arbres.

Dans notre domaine, nous faisons des études sur ces types de processus pour essayer de comprendre le milieu au cours de son évolution, non seulement actuelle, mais aussi de son évolution passée. Et dans ces cas-là, nous récoltons des échantillons, nous les faisons dater et nous pouvons, par la suite, retracer toutes les étapes de l'évolution du littoral. Mais je crois que vous avez là un bon exemple d'une évolution du littoral. Il y a des périodes d'accrétion où le rivage prend de l'expansion et il y a d'autres périodes d'érosion. Et il y a des cycles comme ceci. Et ça varie, non seulement dans le temps, mais aussi dans l'espace.

François Morneau, ministère des Transports à Québec

En fait, il y avait une autre question concernant les zostères. C'est une plante de rivage, de bas rivage, qui ... En fait les arbres et les plantes ont des rôles effectivement. Et, elle, ce qu'elle aime, c'est le sable. Elle aussi, elle aime beaucoup le sable. Et elle se situe souvent dans des zones où il y a un mouvement de sable et elle capte le sable. C'est-à-dire qu'en se développant, elle permet la sédimentation du sable et elle permet l'établissement de gros bancs de sable. Ce sont souvent des milieux ... Ces zostères vivent en grande partie submergées et accumulent des coquillages et toutes sortes de micro-organismes et sont des zones d'alimentation importantes pour les poissons et les oiseaux. Et effectivement, on connaît mal la distribution des zostéraiies autour. On sait où elles sont mais on se demande si on ne pourrait pas les développer encore plus, parce que, évidemment, plus il va y avoir de levées de sable au large, sur les battures, plus ça fera autant d'outils pour ralentir l'énergie des vagues, avec beaucoup moins d'énergie au large, avec beaucoup moins d'énergie au large. Ce sont peut-être des avenues qu'il faudra regarder, dans des plans de recherche avec Hydro-Québec. Voir comment on pourrait faire des monticules de sable avec l'aide de végétaux, avec des méthodes douces. Parce que ces zostéraiies, il faut bien comprendre qu'elles bougent. C'est vivant. C'est du sable, mais c'est vivant. Un milieu côtier, il faut voir ça comme quelque chose de mobile. Il faut toujours que ça bouge. Quand on commence à durcir, à figer les choses, c'est là que ça va mal. Une belle plage normale, avec des végétaux en haut ... Dites-vous bien que les végétaux, c'est un

réservoir de sable. Quand on a une grosse tempête, peut-être qu'on va en perdre une partie, mais normalement ça va se rétablir. Il faut que tout ce qu'il y a sur le littoral puisse bouger.

Danielle Messier, Hydro-Québec à Montréal

J'ai quelque chose à rajouter sur les zostérais. À la baie James, la Société d'énergie de la baie James, et par la suite Hydro-Québec, étudie les zostérais de la côte nord-est de la baie James depuis 1985. On commence à connaître assez bien l'évolution de ces zostérais, de ces plantes aquatiques qui aiment l'eau salée. On les appelle les halophytes. Ici, dans le Saint-Laurent, c'est beaucoup moins connu. Mais il y a eu des essais de transplantation des zostérais sur la rive sud. Ça demande beaucoup de suivi. Mais il y a effectivement des possibilités de faire des transplantations.

Mario Heppell, biologiste

Tant qu'à parler des zostères Il y a effectivement des travaux qui ont été faits sur la rive sud, à l'île Verte. Mais en 1996, on a fait de la plantation de zostérais directement dans la baie Comeau ici. C'est une plante qui participe à la captation du sable et au maintien des niveaux de plage. Et il faut toujours qu'elles soient dans l'eau. Donc, quand on les transplante, on les transporte toujours dans des cuvettes. Et, après une année de suivi, on a déjà des résultats intéressants. Ça se développe dans la baie Comeau, juste ici. Donc, c'est sûr que des essais de transplantation, il pourrait y en avoir ailleurs. Il y a trois grands herbiers de zostères autour de la péninsule Manicouagan et ce sont les plus gros pour cette portion de l'estuaire maritime. Il y a quelques petites « patches » ailleurs. À baie Laval, il y a une zostérais. Dans la baie des Mille-Vaches, il y a là quelques petites zostérais. Mais celles-là sont vraiment les plus importantes. Notre banc donneur, celui sur lequel on a pris les zostères qu'on a transplantées ici était celui qui était en face de Baie-Saint-Ludger. Il y en a de très grandes densités là et franchement ça donne de bons résultats. Mais on a qu'une année de suivi. Il faudra poursuivre.

Marc Larin, coordonnateur Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire à Baie-Comeau

Moi, je veux juste faire glisser le débat sur un autre sujet. Madame Saulnier mentionnait l'implantation d'un comité de citoyens pour suivre un peu ce qui se passe au niveau du développement ici. Elle a parlé de la MRC, mais en fait c'est le rôle du Comité ZIP, je pense, que de suivre l'évolution du dossier dans la région. Et organiser cet événement en fin de semaine n'est pas une finalité en soi. On a l'intention de suivre éventuellement les actions qui seront posées. On en a parlé, je pense, depuis le début de la fin de semaine, il y a plusieurs petites choses, mais une de nos préoccupations, c'est de maintenir les gens au courant de ce qui se fait : les bonnes choses, les moins bonnes choses. Donc, il y aura ... Et c'est pour ça que les gens y réfléchissent un peu en fin de semaine. Quelle forme pourrait prendre ce suivi de façon à intégrer tout le monde dans la recherche des solutions, parce qu'on sait qu'il n'y en a pas nécessairement seulement une.

Michel Levasseur, ministère de l'Environnement à Sept-Îles

Histoire d'élargir le débat sur la question des zostérais. Quand on construit une plage, c'est beau d'apporter du sable, c'est beau de mettre des épis, de voir la plage se bâtir tranquillement par un accroissement de la sédimentation; mais encore faut-il permettre une recolonisation de la plage si on veut qu'elle puisse passer d'une situation de dune mobile à une situation de dune fixe. Et il y a quelqu'un hier qui a parlé d'élymes des sables, d'ammophiles à ligules courtes. Il s'inquiétait en fin de compte des espèces qui étaient installées là. Quand vous voyez le fond de mer s'installer, faites-y attention. Parce que si vous détruisez cette couche végétale, vous permettez l'érosion éolienne. Vous permettez, en cas de tempête exceptionnelle, à la mer, de venir chercher à nouveau le matériel. Et finalement, quand vous vous promenez avec des VTT, vous détruisez la végétation. Et les élymes des sables, ce n'est pas une dune qui est fixe. C'est une dune qui est encore mobile. C'est une dune qui est fragile. Mais, c'est une dune qui est en processus, pour éventuellement devenir fixe. Il y a après ça une succession végétale qui va s'installer. Il y a une dynamique. C'est là vraiment que votre côte va se bâtir et que la mer va reculer graduellement. Et on parlait d'installer des épis dans un premier temps ou de faire de l'enrochement et ainsi de suite; mais à long terme, et à très très long terme, il faut penser à revégéter le milieu. Peut-être parfois se priver un petit peu. Peut-être qu'à Pointe-Lebel ou à d'autres endroits sur la péninsule Manicouagan, il faut peut-être penser un peu moins ... parce que la falaise est haute. Mais dans d'autres milieux, quand la plage est plus basse, n'enlevez pas toute la végétation en place pour mettre le gazon. Le gazon, ça retient un petit peu en partie, mais dans les pentes, ça ne vaut rien. Ce sont vraiment les espèces qui étaient déjà présentes qui, elles, ont stabilisé le milieu, l'ont fixé. Si vous les enlevez, vous allez mobiliser votre sable.

Yves Rochon, ministère de l'Environnement à Québec

Moi, ce n'est pas par rapport aux zostères, mais j'aimerais ça revenir sur les questions que vous posez. Il est très clair pour moi qu'effectivement l'ensemble du dossier d'érosion des berges devrait être pris en charge par les municipalités, les organismes, les citoyens du milieu. C'est très clair, on le voit ici, que les gens sont impliqués dans ces questionnements. Les gens veulent en parler, veulent aussi avoir des solutions. Ils sentent les problématiques. Par contre, j'ai été étonné, même si en fait je le savais un petit peu à l'avance, d'apprendre une des intentions du programme de protection des berges, qui d'après moi devrait être plutôt un programme de gestion des berges. Parce que vous avez une dynamique côtière à gérer, en protégeant des endroits. Mais il y a possiblement des endroits où vous allez peut-être dire : on fait une zone sacrificielle pour gérer notre milieu. Je pense que c'est vers ça qu'il faudrait que vous pensiez à cheminer. De vous soustraire à la procédure d'évaluation environnementale, je trouve ça ... Je trouve que vous vous enlevez un outil de planification très intéressant. C'est vrai que l'évaluation gouvernementale, on vous a peut-être dit que c'était un gros monstre, que c'était une grosse bibitte. C'est du monde qui viennent ... comme moi, je viens de Québec, je ne suis pas de la région ... et qui vont vous dire quoi faire. Mais je pense qu'il est important que vous compreniez que ce n'est pas ça la procédure de l'évaluation environnementale. C'est avant tout une aide qui va vous permettre de planifier votre gestion de vos côtes et qui va vous permettre aussi d'en débattre, parce qu'il y a le bureau d'audience publique qui va intervenir, qui va donner la parole aux citoyens, aux groupes du milieu, pour leur permettre de discuter, de montrer leurs préoccupations. On le voit ici, il y a plusieurs

chercheurs qui ont présenté des données et souvent, je voyais des citoyens qui disaient : « Non, non, ce n'est pas comme ça. Moi, ça fait 30 ans que je suis ici et ce n'est pas ça que j'ai vu ». Effectivement, c'est très difficile de faire une étude et c'est très difficile de baser une décision sur des études qui sont faites par des spécialistes qui souvent ne sont pas du milieu. C'est pour ça que je trouve important de ne pas évacuer tout de suite, *a priori*, cette notion d'utiliser la procédure d'évaluation gouvernementale pour faire un programme mieux intégré et mieux adapté à votre volonté. C'était mon petit message.

Mario Heppell, biologiste

Je trouve intéressante l'intervention de M. Levasseur à propos de l'élyme des sables, de revégétaliser les ouvrages après. C'est comme une continuité. On commence par faire des épis, accumuler du sable. Mais c'est vrai, il faut revégéter après. Et je voulais souligner que du repiquage d'élymes des sables, au Parc nature de Pointe-aux-Outardes ... Il y a eu plusieurs hectares repiqués et ça a très bien fonctionné aussi. Donc, pour cette démarche-là ça va très bien aussi.

Ça fait six ans que je travaille avec différents mandats, pour le Parc nature de Pointe-aux-Outardes, et j'ai vu évoluer un petit peu le coin, au travers de ces années-là, et l'effet de l'empierrement ... Tout à l'heure, on parlait de ça, l'enrochement c'est protecteur. C'est protecteur quand tu as une façade de 100 pieds en avant de toi, qui est toute enrochée. Là, on a un sentiment de bien-être en arrière. Mais le Parc nature de Pointe-aux-Outardes a quand même 1,4 kilomètre de façade vis-à-vis le front de la péninsule Manicouagan. Puis l'enrochement arrêtaït juste à l'entrée du parc régional. Là, l'entrée est en train de disparaître. Un belvédère avait été installé là en 1993 et il a fallu le déplacer une fois. C'est une petite infrastructure, mais ça ne fait rien. Il faut la déplacer à chaque fois, parce qu'il y a une grosse perte de matériel due à l'effet de l'enrochement sur ce qui se passe juste en aval de la dérive du mouvement des rives. Il y a eu exactement la même chose avec le bloc sanitaire. M. Morneau, hier, avait une très belle photo du bloc sanitaire où on voyait le muret de bois à cet endroit. De mémoire, il me semble d'ailleurs que c'était juste un événement qui avait ramassé tout ce sable qui est parti. Donc, si on perd, dans un événement majeur, une tempête, un six pieds d'épaisseur de sable, ça (veut dire que) ça déménage dans le coin. Et, en réaction à ça, le muret a disparu. Il n'est plus là. Là, il y a un enrochement qui a été fait, un 50 mètres d'enrochement pour protéger le bloc sanitaire. Dès l'automne suivant, l'enrochement, qui a été fait vers 1993 ou 1994, perdait trois mètres de sable, juste en aval, à l'extrémité ouest. En réponse à ça, l'hiver a passé, et au printemps ce n'était plus trois mètres, mais six mètres de perdus. Et de ce côté-là, ils ont leur bâtiment d'accueil. C'est un bâtiment d'accueil, qui a été implanté au coût de 150 ou 160 mille dollars, qui se trouve menacé puisqu'il est à 20 mètres du bord de la falaise. Donc, on perd cinq ou six mètres comme ça en l'espace d'un hiver. Ils ont réagi tout de suite en faisant un autre enrochement. Là, l'enrochement, ils ont rajouté un autre 50 mètres. Au bout du 50 mètres, dans l'hiver qui a suivi, ils ont perdu encore une bonne distance de sable qui a fait que l'entrée du sentier des dunes, pour amener les visiteurs dans les dunes ... tous les trottoirs de bois qui étaient à cette entrée-là ... il a fallu les démonter et les tasser ... et il n'y avait plus d'accessibilité. Donc là, ils sont revenus pour demander ce qu'ils pourraient faire pour récupérer. Ils se retrouvaient avec un trou, un immense trou à combler pour avoir à nouveau un accès aux dunes. Là, il y a eu une étude, à laquelle j'ai participé, humble biologiste et aménagiste régional, avec ma formation en géologie et en géomorphologie. Une étude honnête, une revue de littérature.

Quand j'ai posé la question à M. Bertrand, hier, il m'a répondu ... parce que je me demandais pourquoi il n'avait pas vu les techniques de Holmberg ou une technique sur la côte est américaine de M. Parks, où il y avait du pompage de la nappe phréatique dans la zone de la plage, une technique qui semblait un peu farfelue au départ, mais qui, dans ce cas-là, semble avoir donné des résultats. En tout cas, plusieurs autres techniques que j'ai sorties, moi. Il m'a répondu qu'il aurait fallu avoir un zéro de plus. Hé bien moi, je vais vous dire, j'avais un zéro de moins, par rapport au contrat qu'eux avaient eu avec Pêches et Océans pour faire cette revue de littérature. Moi, j'avais un zéro de moins et j'ai été chercher ces informations. Mais je suis juste un biologiste, un humble biologiste, qui a essayé de tenter quelque chose. En bout de ligne, on a essayé une technique d'éco-ingénierie qui n'avait jamais été utilisée, parce qu'on avait décidé qu'en milieu marin, ça ne pouvait pas être appliquée. On l'a quand même tentée. On a de bonnes pousses au niveau des saules. Sauf que, effectivement, et je l'avais noté en conclusion de mon rapport; j'avais clairement dit que ça ne donnerait pas de bons résultats s'il n'y avait pas d'intervention au niveau de la plage, parce qu'il y aurait nécessairement déchaussement et perte.

François Morneau, ministre des Transports à Québec

Moi j'aimerais revenir aux questions. C'est un peu le débat. Les techniques et les zostères, c'est bien intéressant. Mais je pense qu'on est ici pour autre chose. Les deux premières questions, elles sont importantes. Est-ce que ça devrait être le provincial qui fasse les choses ou quelles sortes de structures on devrait avoir ? Moi je vais vous dire, quand on est en région et qu'on se dit : qu'est-ce que le gouvernement du Québec ou le gouvernement fédéral peut faire pour moi ? Je pense que ce n'est pas une bonne question. Je pense qu'il faut se prendre en main et se dire : qu'est-ce que je veux dans mon milieu et de quoi ai-je besoin ? Et une fois que je sais ce que je veux, là je vais le demander. Mais ne demandez pas au gouvernement à Québec ou à Ottawa de vous dire ce qu'il va faire pour vous. La réponse pour moi, c'est : prenez-vous en main. Essayez de développer une structure régionale, avec de la concertation évidemment, pour vraiment définir ce qu'on veut avoir dans la région. Le problème des berges ressemble beaucoup au problème de bassin. Vous savez, dans la région ici, ce n'est pas un problème, les rivières sont gérées par Hydro-Québec. Vous ne vous occupez pas de ça. Vous n'avez pas cette problématique de bassin. Mais, dans la rivière Chaudière et sur bien des rivières au Saguenay et bien des rivières un peu partout au Québec, quand il se fait des imbécillités au nord, disons une belle coupe à blanc, à un moment donné, au printemps, ils reçoivent un bon coup d'eau en bas, pas à peu près. Ça c'est un problème de gestion de bassin. Et on s'aperçoit de plus en plus qu'il faut penser « gestion de bassin ». Alors, la Chaudière, ça fait longtemps, eux autres, qu'ils ont les pieds dans l'eau. Je pense qu'il y a une génération de personnes qui ont les pieds palmés. On commence à parler de gestion de bassin dans ce coin-là. Au Saguenay, dans le cadre du déluge, on a créé des gestions de bassin; alors des comités, des OSBL, des gens qui s'occupent de mise en valeur, d'autres qui s'occupent de pêche, d'écologie, d'autres qui s'occupent d'entretien. Par exemple, ils ont des entreprises commerciales le long de ça. On les met dans une salle et on leur dit : regardez, on a un problème ? Comment pourrait-on imaginer des solutions pour régler notre problème. Le long d'une côte, c'est pas mal un bassin. C'est pas mal le même concept. Si quelqu'un fait quelque chose en amont, en tout cas du côté d'où vient le sable, le vent ou la vague, ça a des répercussions sur le reste de la côte.

Donc, faudrait imaginer un genre de comité de gestion de système côtier. Moi je pense que ce serait une structure à développer, qui serait assez novatrice. Vous avez vu l'exemple d'Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il nous disait que dans les premières années, quand Alcan a commencé à faire des interventions le long des côtes, ça hurlait. Les gens n'étaient jamais contents. Il me semble qu'on en est là actuellement, lorsqu'on parle de protection de berge sur la Côte-Nord ou en Gaspésie. Les gens sont rarement très satisfaits de ce qu'on fait. Enfin, ils sont contents à court terme. Mais cinq ans plus tard, ils nous disent : vous n'avez plus de plage là. Regardez, on est en train de perdre ceci. Vous voyez que ce n'est pas la solution. Les solutions qui viennent parfois du « central », et pourtant je suis un gars qui vient du « central » ... Mais là, ce n'est pas la même affaire. Non, il faut développer des structures dans un cadre de gestion de segment de côte et que les gens qui vivent là soient promoteurs ou des animateurs de ce comité. Et une fois qu'on sait ce qu'on veut, là on fait des demandes vers le haut, vers les gouvernements, pour avoir des subventions. Il y a toutes sortes de programmes de subvention qui existent. Sauf que si vous n'êtes pas structurés, les subventions, c'est comme le sable, elles passent tout droit.

Personne non identifiée

Je suis d'accord avec le principe de se prendre en main. C'est évident. C'est évident aussi qu'on a des « actions à prendre » et qu'il faut regarder à long terme ce que ça va donner. Sauf que dans l'immédiat, il y a aussi des « actions à prendre » très rapidement, parce qu'il y a des maisons qui sont en danger. Il y a des citoyens qui sont en danger. Qu'on les déplace, qu'on ne fasse pas d'enrochement, c'est possible. Il y a peut-être certaines autres solutions et tout le kit. J'aimerais quand même savoir ... Un épis, comme celui qu'a placé M. Maltais, ça prend combien de temps à s'ensabler. Est-ce que ça se fait en deux ans ou en trois ans ? Qu'est-ce qui va se passer entre-temps, en attendant toutes ces réactions ? On parle aussi de mouvements de dunes qui doivent se préparer, des mouvements d'ajouts de sable. À Hydro-Québec, est-ce que vous avez consulté M. Maltais ? Ce sont toutes ces choses-là. Il y a des expériences qui, même si elles n'ont pas été faites par des savants professionnels ... Il y a quand même de l'expérience de ce côté-là. C'est pour ça qu'il y a toutes ces « actions qu'il faudrait prendre ». Au niveau des citoyens, quand on dit qu'on va former un comité, il ne faudrait pas élaborer une structure trop lourde qui ne ferait que tourner en rond. Je lance la balle à l'un, l'autre relance la balle à son tour, etc. L'autre prêche pour sa petite paroisse, comme ça m'arrive souvent. Donc, il faudrait avoir quelque chose d'assez souple pour pouvoir regarder des sites sacrificiels et poser des actions pour que ce ne soit quand même pas le citoyen qui demeure sur ce site sacrificiel qui, en bout de ligne, soit obligé de payer la note pour l'ensemble de la communauté. C'est sûr qu'on a des actions communautaires à faire, mais on a quand même quelque chose à faire pour les citoyens des zones sacrificielles. Ça veut dire qu'il va peut-être y avoir des investissements. Qui va les faire ces investissements ? Un gars qui a une maison de 160 000 \$, que vous allez être obligés de déménager. Est-ce que vous allez le déménager ou est-ce que vous allez préférer le reconstruire ? Qu'est-ce que vous allez faire ? Il y a un paquet de gestes qui vont se poser. Les argents ... Vous disiez hier que ça coûte 25 millions de dollars. M. Bélanger semblait vouloir dire aussi qu'il y avait un budget de 25 millions de dollars. Les chiffres commencent à coïncider pas mal. Est-ce qu'il va arriver bientôt ou dans deux ou trois ans ? Il y a beaucoup de choses à l'heure actuelle. Il y a beaucoup de points d'interrogation. Et on n'a pas eu trop trop de réponses. Il y a eu des techniques qui ont été avancées, mais

il me semble qu'il n'y a pas eu de réponses concrètes. Alors je ne sais pas qui peut me répondre, mais il y a des choses de ce côté-là.

Denise Saulnier, Argile Eau mer à Pointe-aux-Outardes

Dans le même sens que monsieur qui vient d'intervenir. Je pense que c'est extrêmement important de se doter d'un comité et surtout de procéder à l'élaboration d'un plan d'action. Parce qu'il nous a été suggéré ici plusieurs techniques de protection. On semble toujours opposer à la question de l'enrochement des épis ou des rechargements, mais il y a d'autres techniques qui ont été avancées aussi et qui pourraient, je pense, nous servir à élaborer un plan d'action. Parce que j'ai l'impression qu'il faut regarder ça site par site. Et chaque site demande une technique qui lui est propre. Je pense, entre autres, à Baie-Saint-Ludger, où on a dit que les plages se vidaient et que, finalement, l'enrochement avait été extrêmement négatif. Mais, on oublie qu'à Baie-Saint-Ludger, il y a un camping, de très belles plages. Il y a un immense banc de sable qui sert de protection. Il y a aussi un ruisseau qui fait en sorte que la vague se brise sur le banc de sable et vient tomber dans le ruisseau pour préserver la rive. Alors, il y a aussi, je pense, une façon de voir ça plus largement et de ne pas nécessairement exclure automatiquement l'enrochement, quand ça s'avère nécessaire dans des situations. Je rappelle aussi qu'on est des nordiques. On ne vit pas au sud. C'est sûr que les plages sont extrêmement importantes pour nous l'été. On veut les garder mais on vit là aussi à l'année. On a un bel hiver, comme vous pouvez le constater.

Francine Bernard, ministère de l'Environnement à Sept-Îles

Je voudrais juste dire que quand un riverain est en situation d'urgence, de façon traditionnelle, c'est l'enrochement qui vient comme étant la solution, parce que c'est un réconfort psychologique assez immédiat. Par ailleurs, il faut se rappeler qu'un enrochement qui est fait conformément, selon les plans et devis, coûte environ entre 500 et 1 000 \$ du mètre. C'est quand même un investissement important. On est dans la région du Québec où il y a probablement le plus de sablières actives. Juste à l'est de Sept-Îles, il y a environ une centaine de sablières qui sont en exploitation. Si on pense que capter du sable, remettre du sable et mettre des structures pour le retenir peut être une avenue, hé bien, on a la matière première à portée de main. Et, de ce que j'ai compris ici, tous les gens sont intéressés à mettre en commun l'expertise. Alors, s'il y a un citoyen dans une municipalité qui est en situation d'urgence, pourquoi on n'essaierait pas, dans un premier temps, de l'aider, en mettant en commun et les ressources municipales et les ressources des différents groupements de citoyens et l'individu lui-même. Au lieu de l'enrocher immédiatement, commencer par essayer ça et le faire vite, justement pour sécuriser ces gens-là et en même temps en profiter pour faire des expériences qu'on va pouvoir étudier. Il va l'avoir tout de suite son réconfort psychologique et ne créera pas d'impact chez ses voisins, en amont et en aval. Et je pense qu'étant donné que la matière première est là, disponible. Quant au coût, entre ça et l'enrochement ... Je pense que ça mériterait d'être exploité. Je voulais porter cette information à votre attention.

Jean-Éric Turcotte, Comité ZIP de la côte-nord du golfe à Sept-Îles

Une petite intervention pour réagir un peu à ce que M. Morneau a dit. La création de comité, la prise en charge par le milieu, moi je pense que c'est une solution évidemment. Mais il ne faudrait pas dédoubler indéfiniment les structures. Il existe actuellement, et M. Marc Larin qui est assis à la table ici devant en fait la preuve, des structures dans le milieu, des comités, qui sont capables de prendre une large part de ce rôle dans le milieu, les Comités ZIP. Il y en a un ici qui couvre les secteurs des MRC de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. Il y a également un autre Comité ZIP qui couvre le secteur du golfe, donc les MRC de Sept-Rivières, Minganie et le territoire de la Basse-Côte-Nord. Il y a également le Conseil régional de l'environnement qui couvre tout le territoire de Tadoussac à Blanc-Sablon. Ces infrastructures sont déjà existantes, ont une certaine expertise, ont des personnes-ressources. Ce qui manque souvent, c'est qu'ils n'ont pas une reconnaissance, que ce soit au niveau politique ou au niveau financier évidemment. Parce que ces gens-là sont peut-être capables d'aider les citoyens. Ensuite, ce sont des gens qui sont en contact avec la communauté scientifique. Je pense qu'on devrait se pencher sur le rôle que ces organismes peuvent jouer et peut-être leur reconnaître un rôle plus prépondérant dans le milieu.

Brigitte Lambert, conseillère à la ville de Sept-Îles

D'un secteur dont on a bien parlé. En passant, Val-Marguerite, c'est dans mon secteur. Et il y a des problèmes de différentes fonctions. D'abord, dire merci à ceux qui ont eu l'initiative du colloque. Je pense qu'aujourd'hui nous avons fait un premier pas pour régler un de nos plus grands problèmes qui était la mise en commun de données. Il y a beaucoup d'intervenants et je rejoins M. Jean-Pierre Savard qui a dit : « Il faut arriver à une jonction entre la recherche, les administrateurs, donc les gouvernements, et les citoyens, les OSBL ». Comment on va y arriver ? On a la preuve. Les gens ici travaillaient chacun de leur côté et il n'y avait pas de table de rencontre. On a besoin d'un maître d'œuvre. Le MAM déjà parle d'un programme de protection des berges. Et il a des outils. Il y a déjà des sous débloqués. Pourquoi pas aujourd'hui, eux de leur côté, regarder un plan de gestion ? Ça se rejoint très très bien. Et je pense qu'on pourrait le faire agréablement. Maintenant, dans chacune de ces boîtes, de recherche par exemple, je pense qu'ils ont une mise en commun à faire et une sorte de comité à former, pour ne pas toujours marcher parallèlement et être vraiment des vases communicants. Alors pour la recherche, qu'on soit en océanographie, en géomorphologie ou biologie, etc., il faut qu'on arrive avec quelque chose de commun. Les administrations, qu'elles soient municipales, qu'elles soient MRC, qu'elles soient le gouvernement du Québec ... Faut que ça se parle. Les OSBL, que ce soit les regroupements de citoyens, les gens qui veulent protéger ... Faut qu'ils aient quelque chose en commun. Et il faudra que le maître d'œuvre réunisse ces gens-là et qu'on arrive à un plan de gestion avec des calendriers. Et je pense que chacun va se rejoindre. Préoccupations d'urgence, moyens d'urgence et aussi une vraie gestion de nos sables. Et c'est vrai qu'on a des ressources. Et c'est en se parlant et en travaillant ensemble ... Et il y a une chose qu'on a en commun, on veut une belle Côte-Nord et garder nos plages. C'est notre richesse. Il s'agit de travailler comme il faut. Et on a tout. Il s'agit de ... Qui est le maître d'œuvre ? Je pense que le MAM est déjà avancé. Mais parlons-nous, entre nous dans chacun des secteurs. Et c'est un beau pas. Félicitations à tout le monde.

Jean-Éric Turcotte, Comité ZIP de la côte-nord du golfe à Sept-Îles

J'ai oublié quelque chose tantôt. Je vais faire ça de façon très brève. Dans la reconnaissance des moyens d'intervention de ces infrastructures déjà existantes, il existe, comme M. Morneau le disait, des programmes de subvention nombreux. Il faut savoir qu'actuellement, les différentes instances dont je parle, et celles que j'oublie, entre autres les corporations de protection qui sont nombreuses, ont acheminé des demandes ; mais se font répondre que leur demande n'est pas jugée prioritaire ou ne cadre pas dans un plan qui a été établi il y a quelques années. Ce n'était pas à ce moment une priorité. Aujourd'hui, il faut donc vivre avec le fait que ces décisions, qui ont été prises il y a quelques années, n'avaient peut-être pas la prétention de voir à long terme. On se fait tout simplement retourner nos demandes de subvention en nous faisant dire : « Écoutez, vous n'êtes pas dans un secteur prioritaire. Ça ne correspond pas à une priorité. La sensibilisation n'est pas une avenue parce que ce n'est pas un travail directement sur le terrain ». Faudrait peut-être revoir un peu le système. Nous, ça nous inquiète parce que ce sont souvent les seules ressources qu'on a, les programmes de subventions. On achemine des dizaines de demandes chaque année, mais on se fait dire tout simplement que ce n'est pas prioritaire. Alors, vers quoi on peut se tourner ? Si ces organismes sont incapables d'être reconnus, imaginez que les comités de citoyens vont peut-être avoir plus de difficulté à être reconnus. Donc il faudrait revoir ... On parle de responsabilisation du milieu, mais les gens qui sont derrière, qui ont les pouvoirs, ou qui ont les moyens de donner un certain pouvoir ou de donner un certain impact à ces gens-là, à ces intervenants du milieu, il faudrait peut-être qu'ils s'ouvrent aussi. Je ne veux viser personne ou faire une espèce de débat de clocher. Il y a évidemment beaucoup d'instances. Il y a des groupes subventionnaires qui sont installés dans les centres. Évidemment, quand on parle de périphérie, ce n'est pas tout à fait la même réalité. À ce niveau-là, il faudrait peut-être se questionner également.

André Blais, MRC de Manicouagan à Baie-Comeau

J'ai écouté attentivement l'ensemble des commentaires qui ont été faits. Tout le monde a raison là-dedans. Ce n'est pas un problème qui est facile à gérer. Ce n'est pas un problème qui est facile à régler. Ça concerne un individu face à une situation immédiate. Ça concerne l'évolution d'un système qu'on connaissait peu. On se rend compte qu'il y a des difficultés. Ça concerne, à notre avis, également les gouvernements supérieurs que sont autant le provincial que le fédéral. À notre avis à nous, au niveau de la MRC de Manicouagan, lorsqu'on a abordé la question de l'érosion des berges dans notre schéma d'aménagement, dès 1980, il était clair que ce dossier allait prendre de l'importance. On l'a inscrit comme ça, à l'intérieur de notre schéma, en place et lieu des zones d'érosion et des glissements de terrain que la loi nous obligeait à identifier. Nous avons identifié les zones d'érosion et de marnage, suite à l'utilisation des barrages installés sur les rivières. Alors, chemin faisant, cette problématique a cheminé, comme on l'a dit un peu, dans le dépliant, et on est aux prises avec le citoyen qui a un problème tout à fait immédiat. Et j'aimerais ici apporter, pas un frein, mais un avertissement ou simplement une information complémentaire à l'effet que le ministère des Affaires municipales disposerait d'un programme et d'un budget pour intervenir. Ce n'est pas le cas. Le Ministère ne dispose pas présentement d'un projet. Il y a un projet qui avait été mis de l'avant, suite à la conférence socio-économique de 1988 et la biennale de 1992 et ce projet a cheminé, d'une certaine façon qui se veut peut-être une avenue. Mais c'est simplement

une piste de solution. Les comités de citoyens, pour nous, au niveau de la MRC, sont très importants. Il y en a qui se sont formés dans les municipalités locales, au niveau des individus et des municipalités concernées. Ces gens-là se structurent, s'organisent et on pense également au Comité ZIP. Tous les intervenants du milieu qui veulent travailler à l'intérieur de ça, nous sommes tout à fait intéressés à travailler avec ces gens-là. Ça ne veut pas dire que c'est la MRC qui va avoir à suivre et à gérer l'ensemble de toute cette programmation. Je pense que ce sera un autre débat pour tantôt. Mais il y aura lieu effectivement de regrouper les gens autour d'une unité et que cette unité travaille de façon concertée et qu'on interpelle tous les paliers. On a fait cet exercice, il n'y a pas longtemps, à Ragueneau, quand on a analysé un peu la problématique de la situation de la rivière aux Outardes. Les intervenants, d'un commun accord, ont désigné la MRC pour qu'on pousse un peu ce dossier, ce qu'on a accepté de faire, en association avec le Comité ZIP. Faire un colloque, informer la population de ce qui se passe, aller chercher les spécialistes, identifier les pistes de solution et peut-être s'aligner vers une solution de gestion intégrée de l'ensemble de la problématique des berges. Ça, c'est l'objectif qu'on vise. Ça ne veut pas dire que nous serons là pour tout gérer, ramasser, contrôler. On pense qu'il y a cependant lieu d'interpeller le milieu, les gouvernements, les spécialistes et qu'ensemble, on puisse réaliser une politique de gestion. Ça, c'est l'objectif de la MRC de Manicouagan. Et je pense que ça rejoint un peu les préoccupations de tout le monde ici. Sauf qu'il faut tenir compte toujours qu'il y a des urgences urgentes, qu'il y a des urgences qui sont moins urgentes et qu'il y a des choses à moyen et à long termes qu'il faut analyser. Donc, c'est un processus d'ensemble et malheureusement, lorsqu'on fait du développement, on est toujours confronté à cette chose-là. On arrive jamais dans un pays neuf, à construire tout de go. On arrive dans un pays qui a déjà été construit, dont nous avons ici une descendante d'un colon arrivé en 1931, qui est madame Saulnier, avec une belle peau pas piquée par les mouches. C'est un peu ce qu'on veut essayer de faire nous ici, au niveau de la MRC. Inciter les gens et assurer un suivi avec les intervenants intéressés.

Jean-Pierre Savard, InteRives à Outremont

Je vais sortir un petit peu de mon cadre scientifique. Il me semble qu'il y a deux volets qui me paraissent ressortir du débat. Et ici, il y a un volet où on parle de questions qui sont proprement politiques : quand on parle de gestion de la zone côtière et qu'on veut savoir comment on va concilier les besoins des uns et des autres, comment on va décider des priorités. Ça c'est urgent, cela l'est moins, etc. Ça c'est un aspect qui est politique. Ce sont des décisions qui relèvent de la politique. C'est-à-dire des gens qui sont bien mieux équipés pour faire ça que d'autres. Parce que ça prend le forum politique pour discuter de ça. Quand on parle de maître d'œuvre ... Ce serait un peu ridicule de mettre un forum qui se veut non politique et où on va prendre de belles décisions. Et quand ce sera le temps d'aller chercher de l'argent, le contact ne sera pas fait. Donc, c'est très important qu'il y ait un forum politique, mais à côté, il est aussi très important qu'il y ait un forum non politique qui permet de nourrir en informations les gens qui vont décider ou qui vont discuter au niveau politique. Vous pouvez prendre les meilleures décisions que vous voulez sur le plan politique. Tout le monde est heureux, parce que vous avez réussi à vous entendre, mais quand vous venez pour l'appliquer au niveau environnemental, au niveau pratique, c'est irréalisable, parce que vous n'avez pas les bonnes données techniques au départ. Les scientifiques ne sont pas confortables dans un forum politique. Ce n'est pas notre place. Mais quelque part, il faut que cette jonction se

fasse. Je vais essayer de parler de jonction entre les scientifiques et la politique. Moi, ce que j'ai constaté le plus souvent, c'est qu'on manque d'une espèce de forum qui nous permette de travailler de façon conjointe, de façon efficace. C'est là-dessus qu'on pourrait réconcilier les besoins d'informations, les besoins en données, les besoins en stratégie, etc. Et en même temps, concilier tous les impératifs politiques. C'est très important qu'on ait les deux forums qui travaillent de façon conjointe, ensemble.

Claire Saulnier, Argile Eau Mer à Pointe-aux-Outardes

Je voudrais vous parler du travail de monsieur Maltais et Jean-Pierre Savard. Ils ont réussi à amener un sable chez eux et un bon sable, qui s'en vient vers chez nous. On est du côté de l'ouest. Ça part de chez eux et ça s'en vient. Ça embellit nos plages. Ça les a montées. Ça les a solidifiées. Elles sont beaucoup plus compactes. Ils ont fait un travail que j'admire. Et je pense qu'on devrait avoir confiance en ces méthodes-là. Merci.

Commentaire de M. Georges Drapeau - INRS-Géoressources de Lévis
(rapporté par l'animateur Camille St-Pierre)

Normalement, des colloques comme celui-ci, ça se tient avec des intervenants savants qui échangent entre eux, à la fois sur des méthodes et des problèmes d'érosion. Alors que le présent colloque est fait par la base, avec la base et en utilisant aussi les ressources techniques et professionnelles. Pour lui, (M. Drapeau) c'est une grande intervention au Québec, non seulement régionale, mais une première au Québec. Et c'est une première sensibilisation qui devrait déboucher sur une structure permettant de bien gérer les problèmes d'érosion et surtout les solutions pour vivre avec l'érosion, puisque c'est un élément normal et un phénomène naturel..